

HENRI NÆF : **Guillaume Tell et les Trois Suisses** ¹

On doit à Gilg Tschudi (1505-1572) la codification de récits sur les origines de la Confédération qui fut, pour les générations suivantes, une sorte de livre sacré de la Patrie. Les écrits du chroniqueur glaronnais faisaient éclore une « liturgie » nationale, à laquelle la République helvétique donna la consécration officielle de ses emblèmes et de ses sceaux, Schiller et Rossini celle de la littérature et de la musique, Johann-Heinrich Füssli (1741-1825) celle de ses estampes, et les maîtres d'auberges, par leurs enseignes, celle de la renommée.

Toutefois, dès 1760, un anonyme jetait le doute sur l'aventure de Guillaume Tell, au grand scandale des Uranais qui brûlèrent l'opuscule sur la place d'Altorf. Mais il se trouva un patricien bernois, Gottlieb-Emmanuel de Haller (1837-1903), pour réveiller l'opposition. Depuis, c'est la bataille autour de nos « traditions » et notre bois sacré, selon l'expression de Pierre Grellet, n'abrite plus que des mausolées ébranlés...

Si Mgr Anton Gisler, de Bürglen, mort coadjuteur de l'évêque de Coire, défendait la position de ses concitoyens uranais, M. Paul-Edmond Martin, de Genève, a comparé nos récits aux thèmes analogues des légendes danoises, tandis que M. Karl Meyer, de Buchs (Lucerne), tentait une réconciliation de la légende et de l'histoire. Il est résulté de cette dispute que, seuls, quelques spécialistes connaissent aujourd'hui les données du problème, sans aboutir, d'ailleurs, à coordonner leurs conclusions ; mais l'ensemble de nos compatriotes ne sait que penser. C'est le cas, surtout, des Romands, du fait que les études sur nos origines fédérales ont été principalement rédigées en langue allemande.

Pour remédier à ce désarroi, M. Henri Naef, professeur à l'Université de Genève et directeur des Musées de Bulle et de Gruyère, nous présente un petit volume où il nous initie aux arcanes du « mythe » et de la « réalité ». Plutôt que de tenter ici un résumé impossible, nous invitons nos lecteurs, nos sociétaires, spécialement les maîtres et les étudiants, à lire ce petit volume. Ils y apprécieront, avec la probité scientifique d'une guide sûr et clair, le charme de l'écrivain.

L. D. L.

IGNACE MARIÉTAN : **Les lampes en pierre du Valais** ²

Les « Annales valaisannes » ont publié, en septembre 1941, la communication présentée le 22 juin précédent dans notre assemblée de Sierre sur le travail de la pierre ou la « pierre animée » dans le dizain de Sierre. Si M. de Preux parlait en artiste et en poète, M. I. Mariétan, qui est aussi membre de notre Société d'histoire en même temps que président de la Murithienne, vient de consacrer au même sujet une imposante étude scientifique. C'est aux lampes en pierre que M. Mariétan a voué principalement son attention ; le catalogue qu'il en dresse ne concerne pas moins de 153 exemplaires, disséminés chez plusieurs amateurs ou collectionneurs, notamment chez l'auteur, chez MM. de Preux et E. Zwysig à Sierre, J. Guigoz à Sion, M. Amoudruz à Genève, ou dans les musées de Valère, de Bâle, de Genève. Les formes, les styles, les époques apportent leurs multiples variétés et l'on se prend à rêver à l'étonnante richesse que présenterait le musée valaisan qui saurait regrouper une telle collection. MM. E. Pittard, B. Reber, et surtout le professeur Rüttimeyer, avaient déjà signalé, de 1914 à 1918 l'intérêt de ces études ; sachons gré à M. I. Mariétan d'être revenu sur la question

¹ Editions Spes, Lausanne, 1942.

² *Bulletin de la Murithienne*, novembre 1942, et tiré à part.

et formons le vœu qu'une collection publique puisse réunir ces petits monuments de pierre d'autant plus intéressants pour l'histoire de nos coutumes et de notre art qu'« en Suisse, c'est le Valais qui est le centre principal des lampes en pierre. »

Dans le même bulletin de la Murithienne, M. Mariétan signale encore d'autres applications de la pierre ollaire qui font naturellement suite à l'étude précédente.

L. D. L.

COLONEL EDOUARD CHAPUISAT : **Le Comité international de la Croix-Rouge et la guerre** ¹

M. le Colonel Ed. Chapuisat, membre d'honneur de notre Société d'Histoire, vient de publier une intéressante étude sur l'œuvre de la Croix-Rouge. Née de l'horreur qu'inspirait à l'esprit d'Henri Dunant le champ de bataille de Solferino (1859) et de l'appel qu'il lançait à la conscience universelle en 1862, l'œuvre de la Croix-Rouge a été définitivement organisée par 3 Conférences internationales réunies à Genève en 1864 (16 Etats représentés), 1906 (35 Etats) et 1929 (47 Etats). Les conventions qui en sont résultées ont visé toujours davantage à la précision juridique.

M. Chapuisat décrit ensuite, sur le terrain pratique, l'organisation de l'Agence internationale des prisonniers de guerre et son activité sans cesse croissante. En août 1942, l'Agence totalisait 17 millions de lettres reçues et 18 millions de lettres expédiées. Mais là ne se borne pas l'action bienfaisante de la Croix-Rouge : dans l'ordre intellectuel elle distribua dans les camps de prisonniers 300.000 livres et dans l'ordre matériel elle leur fit parvenir des marchandises, surtout des vivres et des médicaments, pour une valeur de 85 millions. Le Comité international de la Croix-Rouge a été amené à créer une flotte qui ne dépende que de lui ; il a institué en outre, dans les pays belligérants, 57 délégations permanentes.

L'auteur termine par quelques pages sur le statut juridique du prisonnier de guerre et sur la collaboration des sociétés nationales de la Croix-Rouge.

Ce bref aperçu montre l'immensité de la tâche de cette œuvre admirable qui, à l'ombre de la Croix, veut faire pénétrer la charité au milieu des armes : *inter arma caritas*.

L. D. L.

¹ *Revue de Droit international, de Sciences diplomatiques et politiques*, Genève, 1942, no 2, et tiré à part.